

Déchets nucléaires à Bure : "Tout n'est pas décidé"

LE MONDE | 09.07.2013 à 15h44 • Mis à jour le 10.07.2013 à 09h55 |

Propos recueillis par Pierre Le Hir



Marie-Claude Dupuis, directrice générale de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra). | Andra

ENTRETIEN. *Directrice générale de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), Marie-Claude Dupuis assure que le projet de centre industriel de stockage géologique (Cigéo) en Meuse et Haute-Marne "n'est pas finalisé".*

Les huit premières réunions du débat public sur le projet Cigéo ont été interrompues par des opposants, différées ou annulées. Quelle leçon en tirez-vous ?

Marie-Claude Dupuis. On ne peut que se désoler de la tournure prise par le débat public. C'est beaucoup de frustration et de déception, car toutes les équipes de l'Andra s'y préparent depuis des mois. Avec le souci d'informer, comme nous le faisons déjà à travers des journées portes ouvertes, des visites du laboratoire souterrain de Bure (Meuse) ou un dialogue avec les commissions locales d'information et les élus. Mais avec aussi la volonté d'écouter. Pour nous, ce débat n'est pas une simple formalité. C'est une étape importante du processus législatif sur le projet Cigéo.

Justement, le débat public est prévu par loi. Que se passe-t-il s'il n'y a pas de débat ?

Aucun texte réglementaire ne dit que le débat doit prendre la forme de réunions publiques. La Commission nationale du débat public (CNDP) vient de proposer des solutions alternatives, comme des forums contradictoires sur Internet ou une conférence de citoyens. Nous nous adapterons à tous les modes de dialogue qui seront décidés. Il appartiendra ensuite à la CNDP d'apprécier la réalité du débat public. En tout cas, on n'a jamais autant parlé du projet Cigéo !

Que répondez-vous à ceux qui disent que le débat est vain, puisque tout est joué d'avance ?

Qu'ils se trompent. Tout n'est pas décidé. Ce qui est gravé dans le marbre de la loi de 2006, c'est que le stockage géologique est la solution retenue pour la gestion des déchets radioactifs les plus dangereux, ceux de haute activité (HA) ou de moyenne activité à vie longue (MA-VL). C'est d'ailleurs la solution de référence dans tous les pays qui ont ce type de déchets à stocker. Mais la décision de créer un site de stockage en Meuse et Haute-Marne n'est pas encore prise.

Le projet est aujourd'hui suffisamment avancé, sur le plan technique, pour que nous puissions le présenter. Mais il n'est pas finalisé. Nous devons continuer à travailler dans deux directions. D'une part, la démonstration de la maîtrise des risques, sachant qu'il y faudra le feu vert de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). D'autre part, les avantages qu'en retireront les Meusiens et les Hauts-Marnais pour leur territoire. A ce stade, les deux départements ont donné leur accord au laboratoire souterrain, mais ils n'ont pas encore dit « oui » au centre de stockage, et nous en sommes parfaitement conscients.

Qui décidera au final ?

L'autorisation de création d'une installation nucléaire de base, ce que serait le centre de stockage, est du ressort du gouvernement, après enquête publique et avis des instances réglementaires, en particulier l'ASN. Mais le Parlement jouera un rôle essentiel, puisqu'il aura à examiner, après 2015, la loi sur les conditions de la réversibilité du stockage pendant une période de cent ans. A travers la question de la réversibilité, on touche à la technique, à la sûreté, au coût... Le rôle du Parlement dans le processus décisionnel sera donc majeur.

L'Andra ne demande pas de chèque en blanc. Au contraire, nous proposons d'institutionnaliser des rendez-vous réguliers avec la société, sous une forme à définir, pour qu'elle garde un contrôle démocratique de la gouvernance du site, en fonction de la politique énergétique et des avancées technologiques.



Dans le laboratoire de recherche souterrain de Bure, à la frontière de la Meuse et de la Haute-Marne, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) évalue les propriétés de confinement de l'argile à 500 m de profondeur. | JEAN-CHRISTOPHE VERHAEGEN/AFP

Un précédent débat public, en 2005, avait mis en avant la solution de l'entreposage de longue durée des déchets radioactifs. Cette hypothèse est tombée aux oubliettes...

L'Andra continue de travailler sur cette option, qui ne peut être que temporaire en attendant le stockage. De même que le Commissariat à l'énergie nucléaire et aux énergies alternatives (CEA) continue d'explorer, pour le futur, la voie de la séparation-transmutation des déchets nucléaires en radioéléments de plus faible activité ou à vie plus courte.

Mais le projet Cigéo est destiné à gérer, sur le long terme, les 10 000 m³ de déchets HA et les 70 000 m³ de déchets MA-VL issus du parc nucléaire français actuel, dont la moitié sont déjà produits. Pour ces produits, le stockage géologique est la solution qui a été choisie et notre mission est de la mettre en œuvre.

L'Autorité de sûreté nucléaire, dans un récent avis (<http://www.asn.fr/index.php/les-actions-de-l-ASN/la-reglementation/Bulletin-officiel-de-l-ASN/Avis-de-l-ASN/Avis-n-2013-AV-0179-de-l-ASN-du-16-mai-2013>), souligne que l'inventaire des déchets radioactifs, donc le volume des matières à stocker, est susceptible d'évoluer en fonction de la politique énergétique. N'est-il pas prématuré de construire un site qui pourrait s'avérer sous-dimensionné ?

Encore une fois, le site est dimensionné pour les déchets du parc électronucléaire actuel, avec une hypothèse de fonctionnement des réacteurs pendant cinquante ans. L'Andra a elle-même indiqué, dans son dernier [inventaire des déchets radioactifs](http://www.andra.fr/inventaire2012/#inventaire/), que, en cas de fermeture anticipée des réacteurs ou d'arrêt du retraitement des combustibles usés aujourd'hui recyclés en combustible MOX [mélange d'uranium et de plutonium], le volume des déchets ultimes serait plus important, sans remettre en cause pour autant la faisabilité de leur stockage.

Le concept du projet Cigéo est flexible et évolutif. Si nécessaire, il pourra accueillir des combustibles usés non retraités. Les premiers colis à rejoindre le site seront des déchets MA-VL, la question du scellement définitif ou non de la première alvéole se posant vers 2045. Et le stockage des premiers colis vitrifiés de déchets HA n'interviendra pas avant 2075. Nous avons donc le temps d'adapter l'outil industriel.

Pierre Le Hir
